



LA VOIX



des industries chimiques



n° 549 AVRIL 2021
SOMMAIRE

LES LUTTES

4-6

- SHERWIN
- AIR LIQUIDE
- EUROFINS
- SHOELLER ALLIBERT
- SANOFI
- TREDI

ACTUALITÉ

7-14

- POUR UNE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN RÉPONSE AUX BESOINS DE TOUS
- L'INTERPRO : LA SOLUTION

DOSSIER

16-21

- LA COMMUNE DE PARIS DE 1871



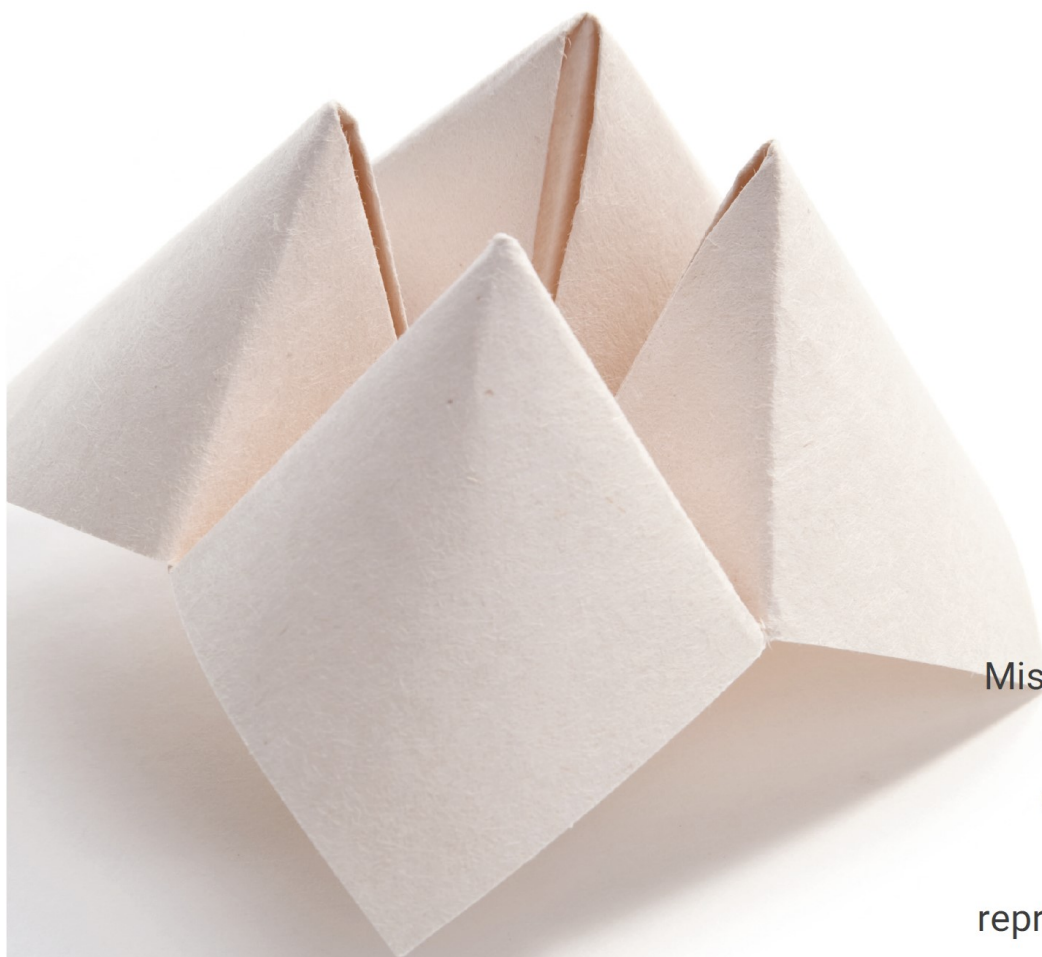
**NOUS SOMMES
LES HÉRITIERS
DE LA COMMUNE**



L'EXPERTISE AU SERVICE
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DU SORT DES NÉGOCIATIONS
ET DES CONSULTATIONS

**NOTEZ-VOUS DES MOYENS
D'ANTICIPER ET D'AGIR
EFFICACEMENT !**



Missions légales
d'Expertise-Comptable

Missions d'expertise HSCT

Missions d'audit
des comptes du comité

Formations des
représentants du personnel

La Commune 2.0

Nous commémorons les 150 ans de la Commune de Paris, ce laboratoire d'une société autre que le capitalisme, écrasée dans un terrible bain de sang au bout de trois mois par la classe bourgeoise de l'époque, dont Macron est aujourd'hui le digne héritier.

Durant ces trois mois, un programme prolétarien d'égalité sociale est mis en place par les Communards : Gel des loyers, fabriques placées sous le contrôle des travailleurs, limitation du travail de nuit, interdiction des retenues sur salaire, courantes à l'époque, garantie de subsistance des pauvres et des malades, passage à la journée de 10h, égalité des salaires entre les femmes et les hommes. Les armées permanentes « séparées du peuple » sont déclarées illégales, l'Église est séparée de l'État. Les logements et les bâtiments publics sont réquisitionnés pour les sans-logis, l'éducation publique ouverte à tous, de même que les théâtres et les lieux de culture et d'apprentissage. L'émancipation des femmes se met en place, les travailleurs étrangers sont considérés comme des frères et des sœurs, des réunions ont lieu nuit et jour pour organiser les différents aspects de la vie sociale dans l'intérêt du « bien commun ».

n° 549

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497

Le manque de précédents historiques, l'absence d'une direction claire et organisée, d'un programme défini, combinés avec la dislocation économique de Paris assiégé par les Allemands, signifient nécessairement que les travailleurs avancent « à tâtons », en s'efforçant de trouver des solutions aux problèmes concrets que pose l'organisation de la société dont, pour la première fois de l'Histoire, ils sont les maîtres. Des erreurs sont donc commises, qui feront l'objet d'analyses détaillées notamment par Karl Marx, mais **les initiatives les plus importantes prises par les travailleurs parisiens tendent vers la complète émancipation sociale et économique de la classe ouvrière.**

Ce qui était possible hier, pourquoi cela ne le serait-il pas aujourd'hui ?

Ce n'est pas parce qu'on a la 5G, qu'on est à l'époque du télétravail et du Bitcoin, que la réponse aux besoins ne doit pas être la base de notre analyse de classe de la société.

Aujourd'hui comme hier, une classe de parasites ignore les crises, les fins de mois difficiles, les restrictions de libertés. C'est toujours le travail humain qui crée les richesses accaparées par une minorité de 0,1 % de la population. Le vaccin contre ce virus-là, c'est la lutte convergente pour un autre modèle de société et qui se nomme le socialisme.

Cette autre société ne se construira pas par l'effondrement automatique du capitalisme, ni par la spontanéité des travailleurs, qui ont au contraire besoin d'une organisation structurée avec des objectifs gradués et allant crescendo.

Prendre conscience que lutter chacun dans son coin amène à l'échec, c'est commencer à construire les perspectives nécessaires pour s'attaquer à la cause des problèmes que nous subissons, et pas seulement lutter contre les conséquences.

Nous avons besoin d'une CGT qui redevienne une organisation à la hauteur des enjeux de la période. Reconstruisons-la à partir des syndicats, organisons-nous, faisons converger les luttes.



LES LUTTES

SHERWIN-WILLIAMS :

LES SALARIÉS VICTORIEUX GRÂCE À LA LUTTE AVEC LA CGT

Sherwin-Williams est une entreprise de fabrication de peinture sur Nantes (44) qui emploie 132 salarié.e.s.

Lors des négociations salariales, le patron ne voulait pas répondre aux revendications portées par la CGT, alors que les salarié.e.s n'ont jamais arrêté de travailler, même pendant le premier confinement. Déjà en 2019, un bénéfice de 5,7 millions d'euros a été réalisé. **C'est pour obtenir un juste retour du travail que l'ensemble des salarié.e.s de la production s'est mis en grève pendant 2 jours.**

La grève a permis d'obtenir un plancher de 50 € pour les ouvrier.ère.s, soit environ 3 % sur les bas salaires, une prime de vacances de 75 € ainsi qu'une prime de salissure de 50 € pour le magasin comme pour la production. Suite à la négociation, 50 % des heures de grève ont été payées.

La direction s'est aussi engagée à améliorer les conditions de travail, à rénover les douches, les systèmes d'aspiration dans les ateliers rénovés... mais surtout elle s'est engagée à transformer des contrats intérimaires au profit d'embauches en CDI !

Et, cerise sur le gâteau, suite à la lutte, 6 salarié.e.s sont venus renforcer la CGT en se syndiquant.

100 % de plus !



AIR LIQUIDE

LA LUTTE PAIE CHEZ AIR LIQUIDE !

Les travailleur.euse.s d'Air Liquide ont répondu à l'appel à la grève des syndicats CGT du groupe Air liquide.

Par leur mobilisation : Carquefou, Floirac, Vitrolles, Challon, Hauconcourt, etc., ils ont exprimé fortement leur opposition à la politique sociale du Groupe pour un monde d'après plus juste, plus durable, plus solidaire, ainsi qu'une autre répartition des richesses dans le Groupe Air Liquide, avec le déploiement de politiques salariales permettant la juste rémunération.

Il n'a fallu que deux jours de grève pour que la direction accepte certaines demandes légitimes des travailleurs.

Ainsi à Carquefou, les salariés ont obtenu des avancées locales (revalorisation de tous les coefficients 175, 2 embauches, une prime annuelle collective, etc.)

Pour l'ensemble des sites : non remise en cause des RTT pour les salariés au-dessus de 35h, revalorisation des primes de postes, revalorisation des coefficients des E0.

Par un travail syndical CGT de terrain, nous avons prouvé que des réussites sont possibles, que des victoires sont possibles.

Tout n'est pas gagné. Les syndicats CGT du Groupe Air Liquide travaillent avec les salariés pour que, dans un futur proche, des mobilisations de masse soient organisées, afin d'imposer à la direction générale de ré-ouvrir la négociation des NAO, avec comme base la grille fédérale FNIC-CGT.

L'action de ces 2 jours a permis aussi à de nouveaux syndiqués de rejoindre la CGT :

- 9 adhésions à Carquefou (et d'autres sont à venir),
- 3 adhésions à Vitrolles,
- 2 adhésions à Rousset.





LES LUTTES

EUROFINS ALBI :



Le 16 février 2021, les salarié.e.s du laboratoire Eurofins Interlab à Albi se sont engagé.e.s avec la CGT dans une lutte pour une revalorisation des salaires.

En réaction, leur direction, avec l'appui de la préfecture, a fait mettre en place des réquisitions limitées, dans un premier temps, aux actes biologiques entrant dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid, puis aux analyses urgentes.

Cela n'a entaché en rien la détermination des grévistes (65 % du personnel) qui durant 9 jours ont reconduit quotidiennement leur action et maintenu le piquet de grève devant le plateau technique.

Au bout de 9 jours de lutte, les grévistes ont décidé de suspendre le mouvement, suite à la décision d'ouverture de négociations des salaires à partir de mi-mars.

Par leur action, les salarié.e.s ont su créer un collectif de lutte, solidaire, qui pèsera inévitablement dans les négociations à venir.

SHOELLER ALLIBERT :

GRÈVE CHEZ SCHOELLER ALLIBERT POUR DES REVALORISATIONS SALARIALES

Dans un climat social de plus en plus pesant, les NAO du groupe néerlandais d'emballages plastiques, avec un CA 2019 de 100 ME et 322 salarié.e.s, en France, ont provoqué la colère des travailleur.euse.s des sites de NURIEUX VOLOGNAT, dans l'Ain et de GAILLON dans l'Eure.

La direction a proposé 0,5 % d'augmentation générale plus 0,5 % d'augmentation individuelle. Généreusement, le patron accepte une légère hausse du budget social du CSE, ainsi que de revoir le calcul de la prime des médailles du travail. Au diable l'avarice !

L'intersyndicale CGT, FO et CFDT revendique 2 % d'augmentation générale et une prime COVID de 300 euros, car les sites ont tourné à plein régime durant la pandémie, dans un climat anxiogène causé par les balbutiements de la direction

« protocolant » des mesures dites « barrières ».

Aussi, dès jeudi 25 février 2021, en sortie de négociation à 17h, 80 salariés (100 %) de NURIEUX, formaient un piquet de grève à l'entrée du site, rejoints dans la lutte par les camarades de GAILLON (70 %) sur le site normand.

Après 8 jours de mobilisation, la fermeté des grévistes pousse la direction à proposer 1 % d'augmentation générale et 0,4 % individuelle.

L'intersyndicale se scinde suite à la proposition patronale.

FO et la CFDT reprennent le travail.

Les syndicats CGT de Nurieux et de Gaillon ont prouvé que le rapport de force est la seule alternative pour conquérir la dignité des travailleurs.



LES LUTTES

SANOFI :

LA CGT SANOFI EN LUTTE
POUR UNE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS

Ce 11 mars 2021 avait lieu, devant le ministère de l'économie, une manifestation à l'appel de la CGT Sanofi et de la FNIC-CGT.

Une seule motivation des salarié.e.s, faire entendre leur refus de voir continuer la casse de l'industrie pharmaceutique, environ 40 plans de suppressions d'emplois en cours dans la branche dont celui du groupe Sanofi qui, après 3 plans d'économies qui ont déjà supprimé 6 000 emplois, en annonce un quatrième qui en supprimera 1 700 dont 400 en recherche.

Cette situation est pour nous absolument inacceptable. Il en va de l'accès et du droit aux soins pour l'ensemble des citoyens, les médicaments, les dispositifs et matériels médicaux en faisant pleinement partie. La santé doit être une fonction régalienne de l'État. Celui-ci doit assumer ses responsabilités en la matière. La situation est grave et il n'est plus supportable de s'entendre dire, comme l'a fait le ministère ainsi que d'autres avant lui : «l'État n'a que des pouvoirs d'intervention limités dans les entreprises privées». Nous sommes en état d'urgence sanitaire, l'État a donc tous les droits, il faut juste un peu de courage politique.



Nous demandons que l'État intervienne pour :

- ☞ Mettre un terme à tous les plans de suppressions d'emploi, en cours et à venir, dans l'industrie pharmaceutique, seul moyen de préserver les savoirs et savoir-faire de métiers indispensables à la santé publique.
- ☞ Conditionner toutes les aides publiques à un réel développement de l'emploi, de l'activité de production et de recherche.
- ☞ Que soit organisée en urgence une table ronde des industries de santé, pas simplement pour faire de la concertation ou du dialogue social, mais pour dégager les pistes d'une véritable stratégie qui remette notre industrie pharmaceutique au rang qui était le sien et en capacité de répondre aux besoins de santé de chacun des citoyens du pays.



TREDI :

Sur le site de TREDI Salaise (38), les négociations salariales ont été mises sous contrôle des travailleurs en grève.

Le 4 février, la direction proposait entre 4 et 10 euros d'augmentation générale + individuelle pour les salariés, soit une proposition bien inférieure à l'an dernier, ceci malgré un résultat courant opérationnel en forte hausse !

Face au mépris, la CGT propose la grève, les salariés cessent le travail sur l'usine de Salaise, pendant que la direction congédie la CGT des négociations qui se poursuivent avec les autres syndicats signataires de l'accord.

Durant le week-end, le mouvement se poursuit sans faiblir, si bien que, le lundi matin, la direction se voit contrainte de recevoir une délégation CGT pour tenter de débloquer la situation à Salaise. Une prime exceptionnelle de 140 euros est alors proposée sur ce site, le seul à s'être mis en grève sur les 4 sites du groupe. Les grévistes acceptent la proposition.

Conclusion : seul le rapport de force permet d'arracher de nouveaux conquies.



Pour une industrie

pharmaceutique en réponse aux besoins de tous

Pénurie de médicaments, incapacité à faire face à une pandémie... des causes aux effets...

Depuis la seconde guerre mondiale, le coût de la recherche, des investissements ainsi que le coût de production sont pris en compte dans les prix concédés par la Sécurité sociale. C'était dû à la volonté politique qu'en retour l'industrie pharmaceutique se développe sur le territoire et ça a marché jusque dans les années 80/90 où l'on comptait près de 500 entreprises et 170 000 salariés.

Depuis, la financiarisation des labos, la rentabilité à tout prix pour un maximum de profit, le niveau de rétribution des actionnaires ont pris le pas sur les investissements, en recherche, dans l'outil de production et sur les effectifs salariés.

Aujourd'hui, il ne reste que 245 entreprises en France pour 98 000 salariés. Le médicament est tout simplement devenu un bien marchand ! La rétribution de l'actionnaire est devenue la priorité absolue au détriment de l'investissement sur les femmes et les hommes ainsi que sur l'outil, sans que pour autant l'Etat n'intervienne, avec pour résultat...

44 ruptures de médicaments en 2008, 540 en 2018, 1200 en 2019, 2 400 estimées pour 2020.

60 % de ces ruptures sont liées à des problèmes d'approvisionnement, de qualité. La rationalisation de l'outil de production en France, en Europe et dans le monde, pour bien sûr plus de rentabilité, en est la cause principale. Pour certaines molécules, il ne reste parfois pas plus de 2 ou 3 sites qui produisent pour le monde entier, quand ce n'est pas un seul. La moindre défaillance technique et c'est l'arrêt de production qui peut durer 6 mois, voire plus. C'est aussi devoir prioriser les productions, l'outil étant réduit au minimum. Ce ne sont pas toujours les médicaments essentiels qui sont priorisés par les labos, mais le plus souvent ceux qui font le plus d'argent. Mais cette rationalisation a des conséquences beaucoup plus graves.

Depuis plus de 15 ans, la FNIC-CGT le dit, d'autres aussi : cette perte de flexibilité, de capacité, de souplesse nous a mis dans l'incapacité de répondre aux besoins, face à cette épidémie devenue pandémie. Il n'est pas nécessaire de lister tout ce qui a manqué et manque encore en médicaments, dispositifs médicaux, matériels médicaux. La lenteur de la campagne de vaccination en atteste.

❑ ***Le cœur du problème : les droits de propriété intellectuelle exclusifs sur les vaccins et médicaments.***

La dépendance des États vis-à-vis des laboratoires est fondée avant tout sur le principe des brevets. En effet, comme nous l'expliquons plus haut, bien que les recherches sur les formules des vaccins soient quasiment entièrement financées par les États, elles sont la propriété des entreprises pharmaceutiques, largement financiarisées. Cette propriété est protégée par des brevets, qui ont été renforcés en 1994, dans le cadre d'accords signés à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les États sont liés par ces accords qu'ils ont signés et sont dépendants du bon vouloir des firmes qui imposent leurs desiderata et leurs prix en fonction de leurs stratégies de rentabilité. Ces firmes ont la possibilité de donner des « licences volontaires », c'est-à-dire des droits d'utilisation, à tous ceux qui souhaiteraient produire. Mais elles ne le font évidemment pas puisqu'elles évoluent sur des marchés extrêmement concurrentiels.

On pourrait s'offusquer des stratégies de rentabilité financière menées par les laboratoires mais elles n'ont rien d'étonnant

dans la mesure où les vaccins et autres traitements sont devenus des marchandises comme les autres. **Tant que le système des brevets protégera la propriété privée plutôt que la santé des citoyens, tant que les entreprises pharmaceutiques évolueront dans un marché non régulé, c'est la loi de la rentabilité qui gagnera sur la santé.**

L'État dispose d'outils juridiques dans le droit commun pour lever ces brevets, comme la licence d'office ou licence obligatoire, qui permet de suspendre un brevet afin d'assurer la production d'un médicament, dont la qualité ou la quantité proposée par le laboratoire n'est pas satisfaisante et que les conditions sanitaires l'exigent. Tous ces choix sont donc politiques.



Il faut immédiatement organiser la levée d'office des brevets. Le médicament ne doit pas être un bien marchand propriété d'une entreprise qui ne l'octroie qu'en fonction du prix à payer, décidant de combien elle en fabrique, où et pour qui. Le médicament est un bien commun à l'humanité, tout un chacun sur la planète doit y avoir accès s'il en a besoin et non s'il en a les moyens.

❑ ***L'Etat devrait-il aider à la création de grands groupes français ?***

C'est du déjà vu et on voit où l'on en est, Sanofi en est le meilleur exemple. Ce groupe s'est fondé sur le secteur Médicaments d'ELF Aquitaine, composé d'entreprises nationalisées. On y a mis une partie de Rhône-Poulenc, Synthélabo, Aventis, Roussel-Uclaf et de bien d'autres, faisant du groupe le N°4 mondial qui avait des dizaines de molécules sous brevets et jusqu'à 40 000 salariés en France. L'État s'est désengagé, a laissé les mains libres au groupe qui, aujourd'hui, est plus une machine à produire de l'argent qu'autre chose, 12 milliards de bénéfices en 2020 contre 7 en 2019 (merci COVID). Sa stratégie, comme celle des autres labos, est d'abord financière. Le médicament vient après.

De Sanofi en France il ne restera, après 3 plans d'économie qui ont supprimé 6 000 emplois et un 4^{ème} plan annoncé de 1 700, que 20 000 salariés, une Recherche qui sera passée de 11 sites à 3, de 7 000 salariés à environ 3 000. Est-il besoin de se poser la question de savoir pourquoi Sanofi est à la traîne dans sa recherche vaccinale ? Ce modèle a été suivi par les autres labos, bien évidemment.



❑ ***L'Etat intervenant ?***

O n n'en est pas à la première loi de réforme des politiques du médicament soi-disant pour améliorer la situation, et pourtant les ruptures n'ont cessé de progresser, du fait de la casse industrielle et de la recherche. Sur ces aspects, rien ne doit être laissé aux labos privés en termes d'organisation et de gestion. Cela doit passer par un pôle public de santé que nous développerons plus loin. Depuis des années et malgré plusieurs lois ou textes, ça n'a pas fonctionné parce qu'on laisse faire les labos privés.



Il est évident que si l'on veut retrouver notre indépendance thérapeutique et notre sécurité sanitaire, relocaliser est indispensable mais pas seulement la production en tant que telle. Il faut relocaliser toute la filière qui permet d'arriver à la production du produit fini. Pour l'exemple, Doliprane et Efferalgan sont produits en France, mais on ne fabrique plus le paracétamol en France. Il nous vient essentiellement de Chine. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'un problème d'approvisionnement et/ou de qualité. Aujourd'hui, ce sont 80 % de nos principes actifs qui viennent de pays hors d'Europe. ***Puisque l'industrie pharmaceutique française d'aujourd'hui s'est construite sur celle d'hier, qui était nationalisée, puisque la Sécurité sociale, de par les prix concédés, finance elle aussi, puisque, de par les abattements de cotisations et autres facilités fiscales, l'État et la collectivité financent aussi, pourquoi ne pas revenir à une industrie pharmaceutique nationalisée ?***

❑ **La France demain à la pointe de l'innovation pharmaceutique ?**

Pour avoir une industrie digne de ce nom il faut la recherche qui va avec...

D'abord, ça n'est plus une surprise pour tout le monde, la recherche publique est en très mauvais état.

Les retards que l'on peut constater aujourd'hui sur les vaccins, l'incapacité de l'appareil pharmaceutique et productif français à répondre à la situation, sont en fait le résultat d'années de rigueur. Cette situation est loin d'être une surprise, une dizaine de rapports publics ont été publiés ces dernières années sur la question. Tous relèvent le problème du manque de financement pérenne mais des financements par à-coups, appels à projets etc. Les universités et laboratoires publics, comme les organismes de recherche tels que l'INSERM ou le CNRS croulent sous le poids de la masse salariale dont la montée en charge « naturelle » due à l'ancienneté n'est pas compensée par l'État. Les dépenses de fonctionnement et le coût des infrastructures de recherche, elles non plus ne sont pas compensées par l'État et grèvent également les capacités d'investissements et le financement de la recherche dans les laboratoires.

En conséquence, les moyens de la recherche se sont taris et seuls les financements par appels à projets, par à-coups financent encore les projets. Les chercheurs passent donc plus de temps à remplir des appels à projets qu'à faire leur recherche. En moyenne, environ 15 % des réponses aux appels obtiennent un financement. Cela représente donc des heures et des heures de travail qui n'aboutiront à rien. Il s'agit donc de centaines d'heures de travail des chercheurs mobilisés en dehors de la recherche de financements. Résultat la recherche, poussée par la créativité ou la curiosité, n'existe quasiment plus et seules les commandes sont aujourd'hui remplies, les appels à projets étant en effet très souvent fléchés. Et quand, comme ce fut le cas lors des dix dernières années sur les virus Cov Sars, les études sur tel ou tel virus ne sont plus « à la mode », elles ne sont plus financées. Tout cela sans parler de la précarité généralisée des jeunes chercheurs qui, eux non plus, n'ont pas les moyens de leurs ambitions puisque seuls des postes à court terme leur sont encore offerts.

**Quelques chiffres
pour illustrer
ces propos**

La dotation d'argent public pour la recherche biomédicale a baissé, ces 10 dernières années, de **28 %** alors qu'elle a augmenté de **11 %** en Allemagne et de **16 %** au Royaume Uni. La France ne dispose que de 3 Cryomicroscopes, contre 22 en Allemagne.

La recherche en France (privée et publique) c'est **2,2 %** du Pib contre **3 %** en Allemagne.

Les chercheurs français gagnent en moyenne **30 %** de moins que dans les pays frontaliers.

La recherche publique décline, passant de la 5^{ème} place mondiale à la 8^{ème} en une dizaine d'années.



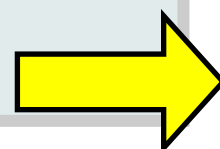


❑ **Le système des start-up, un système de marchandisation qui ne porte pas l'innovation**

Malgré tout, la recherche publique et/ou subventionnée à but non lucratif (type Institut Pasteur) parvient encore à penser et à sortir des innovations. Dans ce genre de cas, des start-up sont créées et, grâce à des conventions de partenariat, la recherche publique tombe dans le privé. Ces start-up, accompagnées par divers experts, lèvent des fonds pour continuer leur recherche et la commercialiser : ce sont les fameuses Biotech. Ces dernières sont composées de chercheurs du public qui ont trouvé la ou les innovations, mais aussi de spécialistes des finances dont l'objectif est la rentabilité court termiste. De nombreux chercheurs sont aussi embauchés dans ces structures. Cependant, ces dernières ne sont pas vouées à se pérenniser. Les grandes entreprises pharmaceutiques et autres spéculateurs prennent des petites participations dans ces start-up. Soit la start-up réussit à sortir un produit ayant fait ses preuves, et alors les grands groupes la rachètent (avec des licenciements à la clef) ; soit elle ne parvient pas à prouver l'intérêt de son innovation, et la start-up ferme ses portes (avec encore une fois des licenciements à la clef). Ces placements sont

donc considérés « à risques » pour les spéculateurs, mais ils le sont surtout pour les travailleurs de ces entreprises qui perdent tous leur investissement dans la connaissance si l'innovation promise est un échec. En revanche, ce système ne permet pas la prise de risques et les innovations autres que celles qui intéressent les spéculateurs. Le système des start-up porté par le seul objectif de séduire les investisseurs pousse la recherche à se tourner vers des objectifs de rentabilité et non vers ceux de santé publique.

D'autres systèmes partenariaux existent entre les laboratoires publics et les entreprises pharmaceutiques. Ces dernières peuvent participer à la recherche en fournissant certains matériaux ou en partageant certains outils. Dans ce cas, des conventions sont signées entre les laboratoires publics et les entreprises, mais en général, les institutions de recherche publique se trouvent, au terme de leurs travaux, dépossédées de leurs découvertes car elles n'ont pas les capacités juridiques pour garantir, dans leurs contrats, leurs connaissances. Les retours sur investissements et les profits réalisés une fois en production sont ainsi captés par les entreprises pharmaceutiques sans aucun réinvestissement dans la recherche.



Toujours à propos de ces liens entre recherche privée et publique, un enjeu important porte sur les essais cliniques des innovations médicales.

En effet, les essais cliniques et autres tests d'efficacité des différentes innovations sont réalisés par les laboratoires publics rattachés à des hôpitaux publics. Ces protocoles, et le passage par les hôpitaux universitaires garants de la neutralité des études, sont essentiels et nécessaires (notamment pour maintenir et renforcer la confiance des citoyens dans les traitements). Cependant, il s'agit là encore d'investissements, en moyens importants, de la puissance publique qui ne garantit aucuns droits sur les innovations pour les citoyens.

Du côté de la recherche privée, elle est depuis plusieurs années réduite à néant alors même qu'elle est financée en grande partie par le crédit impôt recherche. Si l'on sait qu'une grande partie des 6 milliards et demi d'euros de crédit impôt recherche sont captés par l'industrie pharmaceutique, il est en revanche impossible de connaître l'estimation exacte de leur captation. Ce manque de transparence et d'évaluation révèle un déficit démocratique grave et ne permet pas d'en évaluer l'effi-

cacité. De fait, l'efficacité du CIR reste à prouver étant donné les politiques de recherche des grands groupes pharmaceutiques.

En effet, leur stratégie consiste à éviter tout investissement à long terme et à éviter d'assumer les coûts de la recherche.

La plupart se contentent « d'acheter des molécules sur l'étagère » ou de financer des start-up dont la durée de vie est limitée à trois ans en cas de non découverte ou rachetée et intégrée au groupe (pas forcément les chercheurs) en cas de réussite.

Les groupes pharmaceutiques peuvent aussi se contenter de racheter les brevets, dans ce cas la start-up perd le bénéfice de sa découverte.

En conséquence de ces politiques, et malgré les financements publics dont le CIR, en 10 ans, l'effectif de la recherche privée de l'industrie pharmaceutique a été divisé par deux passant de 24 000 chercheurs à 13 000.

Pour que la France puisse reprendre une place au premier plan dans le domaine de la recherche sur le médicament, il faut changer radicalement de politique en la matière.

La recherche française, telle qu'elle est organisée et financée aujourd'hui, permet de moins en moins de réaliser des découvertes importantes. Cette situation est dangereuse, tant pour la santé des Français que pour son tissu universitaire et industriel. Les chercheurs et travailleurs du secteur sont les premiers à se sentir trahis et dépossédés, mais c'est l'ensemble de la société qui en pâtit, comme en atteste l'incapacité des laboratoires français à répondre aujourd'hui à la demande de vaccins contre la Covid.

Nous avons des chercheurs d'exception en France. La formation universitaire française reste une des meilleures au monde, mais sans moyens, elle est condamnée à périr. Il faut donc d'abord mener une politique d'emploi massive dans la recherche publique afin d'éradiquer la précarité des chercheurs et leur permettre de s'engager réellement dans leur recherche sur le long terme. Il faut mener des politiques d'investissement massives dans le matériel de recherche et dans la modernisation des laboratoires mais aussi au sein des universités. La recherche universitaire repose en

effet sur l'échange et l'apport des étudiants. Il faut enfin des subventions pérennes pour des projets de long terme permettant aux chercheurs de prendre des risques, de tester et de déployer leur capacité d'innovation, autrement dit de chercher. Il faut absolument revenir sur la loi d'orientation de la recherche, votée il y a deux mois contre l'avis de l'ensemble de la communauté universitaire. Elle confirme et accentue les tendances qui tuent la recherche depuis 20 ans. Cette loi précarise encore plus les chercheurs et accentue le principe de recherche par projet.

Les aides publiques (et notamment le CIR) déployées sans aucune évaluation de l'effectivité de la recherche et avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui en France, ont plus que montré leurs limites. Le privé lucratif a prouvé depuis vingt ans son incapacité à produire des résultats et à mener de réelles stratégies de recherche coûteuses et risquées, il ne faut plus lui confier les sommes dédiées à la recherche. Seul l'État, car il n'est pas soumis à la spéculation et qu'il est garant de la sécurité sanitaire, est en capacité de soutenir et de planifier une recherche à long terme sur ces questions. Il faut donc réorienter les montants du CIR vers la recherche publique ou à but non lucratif tel l'Institut Pasteur. Cependant, pour organiser le passage de la recherche fondamentale à la production des traitements, il faut que la puissance publique se dote d'une organisation compétente. Et, pour s'assurer que cette recherche réponde aux besoins de santé et aux besoins sociaux des citoyens, la planification et le contrôle démocratique s'imposent. Nous y reviendrons plus bas, mais pour répondre à toutes ces nécessités de manière efficace, transparente et cohérente, nous proposons la création d'un pôle public de santé.



POUR UNE COHÉRENCE POLITIQUE DE SANTÉ/POLITIQUE INDUSTRIELLE

La mise en place d'un pôle public de santé intégrant les industries de santé est la solution. Aujourd'hui, il y a de multiples interlocuteurs, tous ne se parlent pas forcément, on ne sait plus qui décide de quoi si tant est que des décisions soient prises. Les labos privés, de fait, font ce qu'ils veulent. Le médicament est encadré par le ministère de la santé. Le ministère de l'économie a aussi son mot à dire par rapport au

prix du médicament payé par la Sécu et aussi en rapport avec l'industrie à travers ses prérogatives déléguées à un secrétaire d'État. Il y a aussi des administrations, HAS, ANSM, CNS, Santé publique France, ARS et autres... tout cela au fil du temps est devenu une grande nébuleuse, qui fait quoi, on ne sait plus vraiment, qui est responsable de quoi, encore moins.

La solution, un pôle public de santé

Celui-ci pourrait regrouper, organiser et coordonner la totalité de l'offre de soins en réponse aux besoins, de l'hôpital en passant par la médecine de ville jusqu'au patient, organisant la production et gérant les stocks de médicaments, matériels et dispositifs médicaux. Le pôle public de santé pourrait être sous tutelle du seul ministère de la santé avec la Sécurité sociale en chef d'orchestre. La Sécurité sociale regroupe toutes les qualités nécessaires à cette organisation. Elle est aussi la seule à disposer de toutes les données nécessaires sur les volumes consommés, leur rythme et leur localisation. Elle est une instance démocratique avec des représentants des travailleurs sur tout le territoire. Elle pourrait organiser la gestion du pôle en regroupant tous les acteurs, professionnels de santé, collectivités territoriales, représentants salariés de la recherche et de la production, associations de patients...

Plutôt que de passer par les start-up, le pôle public de santé aurait aussi sous sa tutelle un secteur « développement » permettant de passer de la recherche fondamentale à la production, dans le respect des travailleurs du secteur et des besoins des citoyens.

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

18 mars 1871 :
la classe ouvrière parisienne
se lance à l'assaut du ciel !

LA COMMUNE DE PARIS DE 1871

La Commune de Paris de 1871 est l'héritière de la grande Révolution et de la Commune de 1792, ainsi que de l'insurrection populaire de 1848. Née du sursaut patriotique du peuple de Paris face à la trahison des gouvernants lors de la guerre franco-prussienne, elle sera réprimée avec une extrême violence, à la mesure de la peur qu'elle aura causée à la bourgeoisie.

Une révolution ouvrière.

En juillet 1870, Napoléon III a déclaré la guerre à la Prusse mais cette guerre est mal préparée et il doit capituler à Sedan. Il s'enfuit en Angleterre et, le 4 septembre 1870, après une journée d'émeute parisienne, la III^{ème} République est proclamée. Mais la guerre n'est pas terminée : un gouvernement de Défense nationale s'installe à l'Hôtel de Ville de Paris pour poursuivre la guerre contre les États allemands dont les troupes occupent le nord du pays.



N° 500.
Guerre de l'Invasion, 1870-1871.
Paris. Bognard jeune, 5 Rue de la Perle.

Le Siège de Paris

Paris est assiégée. Le peuple a faim et froid mais il se bat... et il inquiète le Gouvernement de Défense nationale : celui-ci choisit la trahison et signe l'armistice, le 28 janvier 1871, livrant l'Alsace et la Lorraine à la Prusse. L'Assemblée nationale, élue le 8 février dans la précipitation pour ratifier l'armistice, est majoritairement royaliste ou bonapartiste tandis que **les élus de Paris sont pour la plupart républicains et, comme le peuple parisien, ne se considèrent pas comme vaincus.**

Le 10 mars 1871, l'Assemblée nationale « décapitalise » Paris au profit de Versailles et nomme Thiers chef de l'exécutif. Celui-ci, craignant une révolte des Parisiens, ordonne à l'armée de s'emparer, le 18 mars, des canons de la Garde nationale, payés par souscription populaire. Les Gardes nationaux et la population discutent avec les soldats qui, bravant les ordres de tirer sur la foule pour la disperser, mettent crosse en l'air et **fraternisent avec le peuple.** Thiers fuit Paris pour Versailles, suivi de milliers d'habitants des quartiers chics de l'ouest de Paris et de fonctionnaires. A minuit, le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville. Il appelle les Parisiens à élire leur propre assemblée, **la Commune.**

Le 26 mars 1871 des élections désignent les 92 membres du Conseil de la Commune. Ce Conseil est majoritairement représentatif des classes populaires (**30 % des élus sont des ouvriers**) et de la petite bourgeoisie parisienne même si quelques élus représentent les classes aisées. Toutes les tendances politiques républicaines et socialistes sont représentées (jusqu'aux anarchistes) qui se divisent rapidement en « majorité » et « minorité ». Mais elles voteront ensemble les mesures sociales et feront front commun dès l'entrée des troupes versaillaises dans Paris.

Durant cette période, la vie politique est extrêmement riche et la population débat, propose, critique. Plus de 70 journaux sont créés.

Cf. « *Le cri du peuple* » page 19

1. L'œuvre de la Commune, novatrice, révolutionnaire, émancpatrice !

Bien que très vite absorbée par les impératifs militaires, la Commune réalise, en moins de 2 mois, une œuvre extraordinairement riche et révolutionnaire, abordant de multiples aspects.

Certains ne pourront être qu'ébauchés et ne sont toujours pas mis en place en 2021 !

Quelques mesures symboliques sont rapidement prises : adoption du drapeau rouge et du calendrier révolutionnaire, destruction, le 16 mai, de la colonne Vendôme, construite avec le bronze des canons pris par Napoléon 1^{er}, parce que « symbole de barbarie, de force brute, de militarisme, de négation du droit international », « un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la Fraternité » - confiscation des biens de Thiers...

La **solidarité** est organisée : pension versée aux blessés, aux veuves et aux orphelins, organisation du ravitaillement, suspension des poursuites pour les échéances non payées...

Mais surtout,

Démocratie citoyenne :

« les membres de l'assemblée municipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables ». « Peuple, gouverne-toi toi-même ».

Les ateliers abandonnés par leurs propriétaires doivent être remis à des coopératives ouvrières. Dans les entreprises, un conseil de direction est élu tous les 15 jours par atelier et un ouvrier chargé de transmettre les réclamations : **prémices de l'autogestion !**

Droit du travail :

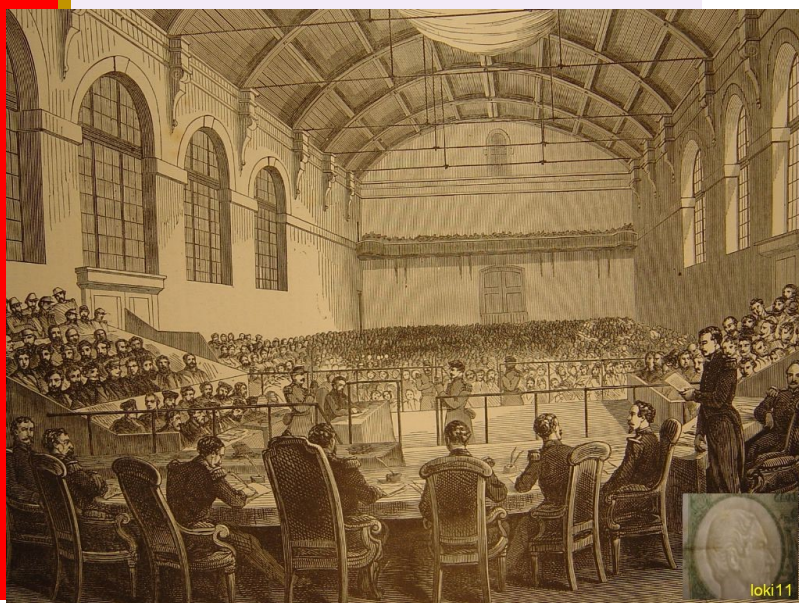
la journée de travail est réduite, le travail de nuit dans les boulangeries interdit, les amendes et retenues sur salaires supprimées dans les administrations publiques comme dans les entreprises privées. Création de bureaux d'embauche pour lutter contre le chômage.

Logement :

les loyers non payés d'octobre 70 à avril 71 sont « remis », l'expulsion des locataires interdite, les logements vacants réquisitionnés.

Droit des femmes :

avec Louise Michel, elles ont été sur le devant de la scène dès le 18 mars, « cette révolution est précisément la leur », a écrit Jules Vallès. Sous l'impulsion de la révolutionnaire russe Elisabeth Dmitrieff et de Nathalie Le Mel, elles créent l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, premier mouvement féminin de masse, et arrachent le principe « **à travail égal, salaire égal** ». L'union libre est reconnue. Dans quelques quartiers, des femmes sont associées à la gestion municipale. La Commune pose les fondements d'un enseignement professionnel féminin, lutte contre la prostitution « exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines ». Edouard Vaillant prévoit une réforme qui crée un enseignement professionnel uniformisé **pour les filles et les garçons**. Les enseignants hommes et femmes ont un traitement égal.



Louise Michel



Elisabeth Dmitrieff



Nathalie Le Mel



Laïcité :

la Commune décrète la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du budget des cultes et la sécularisation des biens des congrégations religieuses. L'enseignement confessionnel est interdit et les signes religieux ôtés des salles de classe. **L'école est laïque, gratuite et obligatoire.**

Fonctionnaires :

beaucoup ont suivi Thiers à Versailles ou restent chez eux comme celui-ci le leur a ordonné. La Commune décide que les fonctionnaires seront élus au suffrage universel et leur traitement plafonné au niveau du salaire d'un ouvrier. Ils ne seront plus soumis au serment politique et professionnel.

Culture populaire :

des cours publics sont instaurés, traitant de multiples sujets (arts, sciences, littérature, ...). Bibliothèques, musées, théâtres, sont rouverts, des concerts organisés, très appréciés. La Fédération des Artistes, avec Courbet, Daumier, Manet, Dalou, Pottier..., revendique « la libre expansion de l'art, dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges ».

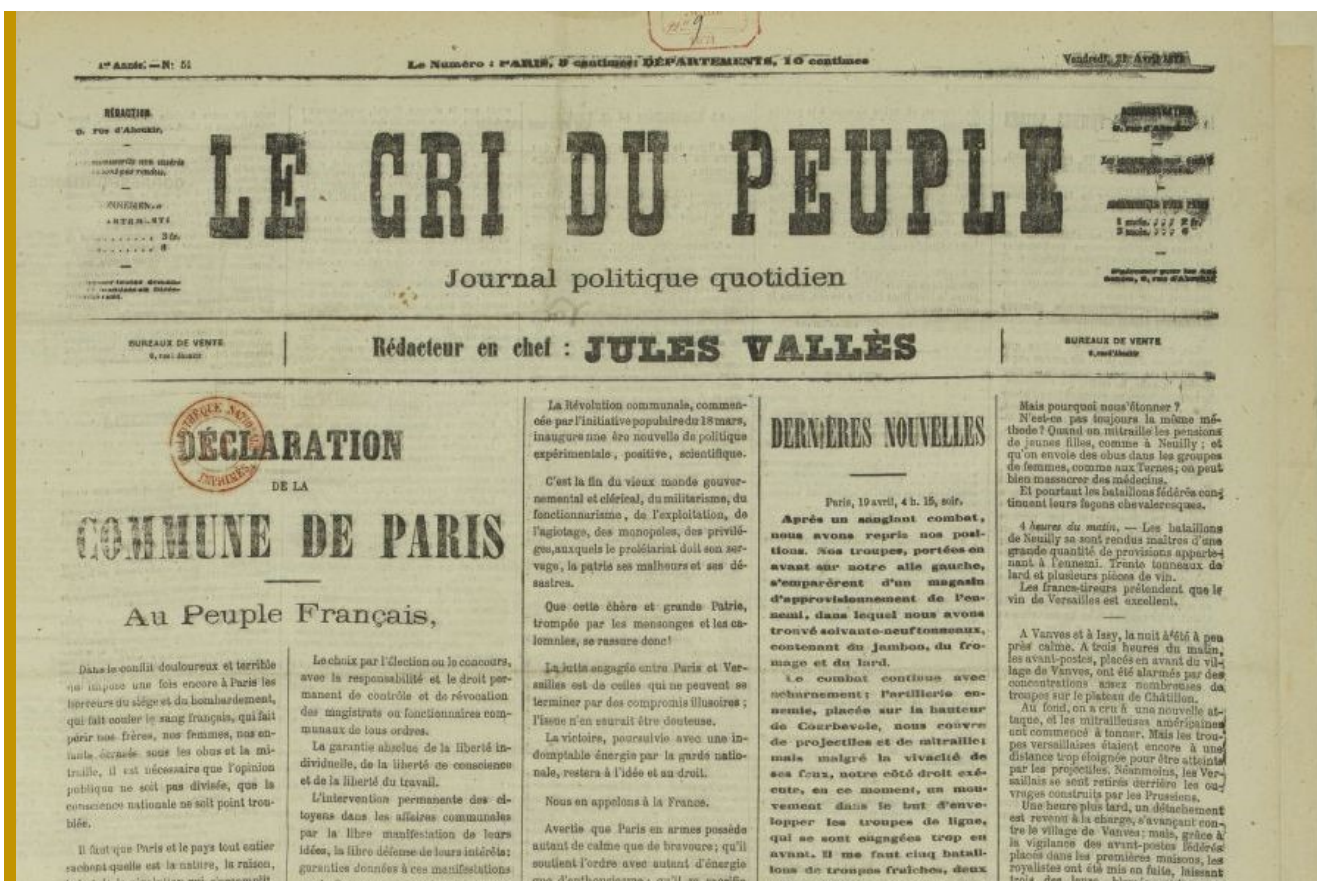
La liberté de la presse :

elle est réaffirmée le 19 mars par le Comité central de la Garde nationale et, même si, le 18 avril, les journaux « favorables aux intérêts de l'armée ennemie » sont menacés d'interdiction, ils continueront de paraître. Par contre, la presse parisienne de la Commune ne peut être diffusée en province du fait du gouvernement Thiers.

Société :

proposition **d'abolition de la peine de mort**, droit au divorce et à l'union libre, **justice gratuite**... L'armée est remplacée par la Garde nationale, c'est-à-dire le peuple en armes, élisant ses officiers et sous-officiers.

Les étrangers sont nombreux à participer à la Commune, qui précise que « toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent » et a adopté le drapeau rouge, symbole de la fraternité universelle.



2. La Commune et les étrangers



Dans notre monde gangréné par le racisme, la xénophobie, le nationalisme, la Commune incarne la devise « prolétaires de tous les pays, unissez-vous ». Si aujourd'hui l'immigré est stigmatisé, et serait responsable de tous les maux, les étrangers, dans les années 1860/1870, étaient souvent bien accueillis par les Parisiens et beaucoup d'entre eux ont activement participé à la Commune.

Ils étaient venus chercher asile en France chassés de leur pays par la misère, victimes de régimes despotiques ou menacés parce que révolutionnaires. Ils étaient Belges, Luxembourgeois, Italiens, Hongrois, Polonais, Prussiens, Espagnols...

Ils seront nombreux à se battre aux côtés des Communards, beaucoup seront blessés, tués sur les barricades ou fusillés, d'autres seront arrêtés, emprisonnés, jugés par les conseils de guerre.

Plusieurs de ces étrangers, citoyens à part entière, ont occupé des postes dirigeants :

- deux officiers polonais, Dombrowski et Wroblewski, ont commandé les deux principales armées de la Commune. Dombrowski sera tué sur une barricade durant la Semaine sanglante,
- le Hongrois Léo Fränkel a fait fonction de ministre du travail de ce premier gouvernement ouvrier,
- la Russe Elisabeth Dmitrieff dirigeait l'Union des femmes pour la défense de Paris,
- l'Italien Garibaldi avait été élu général de la Garde nationale (il dut refuser cet honneur, parce que souffrant).

La Commune s'était donc placée résolument dans une **approche internationaliste** que marquait notamment son adoption du drapeau rouge, emblème de la fraternité universelle.

Si les étrangers, dans Paris, étaient partie prenante des actions de la Commune, le mouvement ouvrier international agissait et manifestait sa solidarité : à Londres, un meeting, le 16 avril 1871, rassemblait près de 40 000 personnes. En Belgique, le journal « La Liberté de Bruxelles » s'émerveillait de « ce Paris, levant seul le drapeau rouge à la face de l'univers ». À Berlin, le 26 mars 1871, un meeting ouvrier saluait « la révolution sociale qui a lieu à Paris comme l'insurrection du peuple travailleur contre la bourgeoisie en décomposition... » et attendait « la victoire de cette révolution, l'insurrection de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la paix en Europe ».

Les Communards combattaient « pour la liberté politique de l'Europe et l'affranchissement du prolétariat universel ». Les révolutionnaires étrangers en étaient convaincus : « le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ». Leur Europe était celle des peuples, représentés par des hommes et des femmes « accomplissant un devoir », et non par une **Commission européenne non élue**, aux ordres des marchés financiers.

3. Les enfants de la Commune de Paris

Si, dans le Paris de 1871, le peuple se trouve dans une misère extrême, les enfants, comme dans toutes les situations difficiles, sont particulièrement touchés et durement exploités : certes, des lois ont relativement « adouci » leur sort, mais certains travaillent dès 12 ans, parfois même avant, jusqu'à 12 heures par jour, comme apprentis ou, pire, dans les usines

ou exercent des petits métiers avec leurs parents. Pour un nombre important d'entre eux, **enfants des rues**, plus ou moins livrés à eux-mêmes, *comme Gavroche*, ils survivent comme ils le peuvent.



Les dirigeants de la Commune n'appellent pas les enfants à s'armer et à combattre, ils incitent plutôt à les **former au sein de l'école**. De même, les officiers de la Garde nationale sont réticents à l'incorporation d'enfants de moins de 16 ans. Néanmoins, les listes des bataillons font apparaître que des enfants de 8 à 16 ans ont pu y être incorporés. Ils s'y sont imposés. Comme ils se sont imposés dans la construction des barricades puis de leur défense. Après l'entrée des troupes versaillaises dans Paris, les enfants servent d'éclaireurs, effectuent parfois des embuscades, mais aussi utilisent des armes sur les barricades lors des combats. Dans l'action, certains ont été considérés comme des soldats à part entière, armés, ravitaillés en cartouches. Comme les autres combattants, hommes et femmes, ils sont exécutés sommairement par l'armée versaillaise lors de son avance.

Durant la Semaine Sanglante (du 21 au 28 mai 1871) et les semaines suivantes, la répression fait rage et frappe tous les Communards y compris les enfants. À la Petite Roquette, auraient été fusillés plus de 2 000 enfants trouvés sur les barricades. Pour sauver les apparences, des cours martiales sont instituées : ainsi, l'une d'elles fait état de 651 enfants de 7 à 16 ans arrêtés, dont 544 ont été jugés.

Il est difficile de préciser combien d'enfants ont réellement été impliqués durant la Commune de Paris mais ce qui est certain c'est que, exploités comme et encore plus que les adultes,

ils se sont soulevés comme eux et ont subi la même répression. Ils ont été, sans qu'on ait des chiffres fiables, exécutés, condamnés aux travaux forcés, voire à la déportation en Nouvelle Calédonie.

4. La répression, féroce, à la mesure de la peur du peuple et de la haine que ressentent les classes dirigeantes...

Le 1^{er} avril 1871, Thiers, soutenu par les Prussiens, met sur pied « une des plus belles armées que la France ait possédée ». Le 5 avril, la Commune décrète la mobilisation, des jeunes gens de 17 à 19 ans comme volontaires et des hommes de 19 à 40 ans en service obligatoire. L'armée de Thiers, les « Versaillais », forte de plus de 100 000 hommes, est expérimentée et bien armée. Face à elle, les « Fédérés », environ 30 000 soldats sans expérience militaire et peu disciplinés, dont les officiers, à l'exception du Polonais Dombrowski et de Louis Rossel (colonel ayant combattu contre les Prussiens), sont élus plus sur leurs convictions que sur leurs capacités à diriger...

Les Versaillais attaquent, le 21 mars, et prennent le fort du Mont Valérien puis, le 2 avril, Courbevoie et Puteaux. Une contre-offensive de la Commune, le 3 avril, est un échec et les hommes fusillés sans procès. Les combats, les bombardements, ne cesseront plus.

Le 8 mai, le gouvernement Thiers adresse un ultimatum aux Parisiens sommés de capituler. Le 21 mai, les Versaillais pénètrent dans Paris (un homme leur a ouvert une poterne) par la porte de Saint Cloud.

Et commence la Semaine Sanglante, qui s'achèvera le 28 mai, au cimetière du Père-Lachaise, dans le 20^{ème} arrondissement, où **147 Fédérés sont fusillés** contre un des murs d'enceinte.



La répression contre les Communards est impitoyable, à tel point qu'un député d'extrême-droite s'insurgera contre sa violence. Les exécutions sommaires touchent toute personne portant des traces de poudre, donc ayant utilisé des armes à feu : fusillée sans jugement. On compte de 10 000 à 30 000 de ces assassinats, hommes, femmes et enfants. La Semaine Sanglante est le massacre systématique des travailleurs et révolutionnaires parisiens : il fallait **faire un exemple**.

*« On traque, on arrête, on fusille
Tous ceux qu'on ramasse, au hasard,
La mère à côté de sa fille
L'enfant dans les bras du vieillard. »*
(Extrait de *La Semaine Sanglante*, J.-B. Clément)

Les tribunaux prononceront plus de 10 000 condamnations, à mort, aux travaux forcés, à la déportation, à des peines de prison. Certains Communards, ayant échappé à la répression, choisiront l'exil, notamment aux Etats-Unis où ils continueront à faire vivre l'esprit de la Commune.

L'amnistie n'interviendra qu'en 1880.

A Marseille, Lyon, Saint Etienne, Narbonne, Toulouse, Le Creusot, Limoges, des Communes furent proclamées à partir du 23 mars 1871 mais très vite réprimées.

Pour Karl Marx, la Commune de Paris a été la première insurrection prolétarienne autonome. Elle constitue un événement fondateur, elle inspire le mouvement ouvrier international, notamment la révolution russe de 1917, la révolution spartakiste en Allemagne, les révoltes d'Amérique latine. Elle a marqué en profondeur tout le mouvement ouvrier français de la fin du 19^{ème} et du 20^{ème} siècles. Elle demeure d'une extrême actualité, en particulier dans notre monde inégalitaire, inhumain, où pointe toujours « la bête immonde ».

J.-B. Clément (auteur du Temps des Cerises), évoque un avenir bien sombre, qui ressemble furieusement au printemps 2021....

*Demain les gens de la police
Refleuriront sur les trottoirs
Fiers de leurs états de service
Et le pistolet en sautoir
Sans pain sans travail et sans armes
Nous allons être dirigés
Par des mouchards et des gendarmes
Des sabre peuple et des curés.*

pour la vie



 **MUTUALITÉ**
FRANÇAISE
Groupe VV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E09GR11114UF62,
siège social: Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 28 - 75755 Paris Cedex 15. DirCom Groupe VV - © Gell'images - 07/20.

www.groupe-vyv.fr

Entrepreneur du mieux-vivre



RÉINVESTIR NOS LIEUX DE LUTTE ET DE SOCIABILITÉ OUVRIÈRE

La masse de « on lâche rien » scandé dans toutes nos manif's se fait l'écho d'une pratique militante qui se veut, ou se voudrait radicale, voire révolutionnaire.

Ces « on lâche rien » prennent un sens lorsqu'une lutte difficile s'ancre dans la durée (TUI, Grand-puit, Toray et bien d'autres).

Non, ici, il n'est pas question de cibler nos camarades.

Ces sempiternels « on lâche rien » sont, au final des mots hurlés pour se donner un semblant de façade radicale et révolutionnaire.

Des mots sans acte alors que NOS UL et NOS UD crèvent à petit feu par manque de présence, par manque de militantisme.

Oui les camarades ! On crève dans nos locaux de l'interpro !

Nos bourses du travail sont devenues des bureaux, qui ont bel et bien été lâchés !

D'où vient ce manque d'intérêt pour nos structures territoriales ?

Pourtant, une chose fait consensus à la CGT : la nécessité immédiate de passer à la vitesse supérieure pour construire un vrai rapport de forces et éviter un échec cuisant.

Pendant que tout un chacun se pose des questions légitimes sur notre manque de réactivité, de créativité, de proximité avec la souffrance de notre classe, on oublie que nos UL et UD peuvent, et doivent, redevenir des lieux de vie où la sociabilité et la bienveillance sont maîtres à bord.

N'oublions jamais que militer à la CGT dans nos localités, ce n'est pas QUE être un interlocuteur de « service juridique ».

Réinvestir l'interprofessionnel est une nécessité pour rebâtir l'esprit de fraternité et de sororité.

Face au capitalisme qui nous vend du chacun-chez-soi, notre force est dans le véritable « toutes et tous ensemble », mais il faut traduire cette doctrine ô combien riche, en actes.

C'est un appel du terrain, il faut sortir de chez vous, pour recréer notre chez nous !

Il est temps de sortir de l'individualisme du loisir et du confort en se réappropriant les pratiques collectives qui ont fait la force et l'union de la CGT !

Partager un repas, un apéro, une belote, ÉCHANGER. Revenir aux basiques pour se retrouver et refaire vivre l'interpro partout où nous sommes est tout autant, si ce n'est plus, révolutionnaire qu'une manif' à 1 000 convaincus.

La CGT a toujours en elle la possibilité d'être l'outil pertinent dont la classe ouvrière a cruellement besoin pour inverser la tendance.

**Notre besoin reste double, agir au quotidien
pour améliorer notre condition et préparer
le terreau fertile du socialisme de demain !**

**ALORS ?
PRÊTS À NE RIEN LÂCHER ?!**

.....

POUR DE VRAI ?

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES